Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260323-DCM2026_02_02-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE

DELIBERATION DU 20 MARS 2026. N°2026-02-02.

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	16
Votants	19

Le vendredi 20 mars 2026 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire de la commune de Saint-Pabu.

Date de la convocation : le lundi 16 mars 2026.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Benoît CAILLART, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Madame Lucie BABAULT-HANSEN, ayant donné pouvoir à Madame Lory FAHRNER, Monsieur Laurent SALLÉ, ayant donné pouvoir à Madame Vanessa SMECCA

Monsieur Henri DECROIX a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Saint-Pabu étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

Le conseil municipal, par :
- 17 voix POUR,
- 2 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

- DECIDE de fixer à 5, le nombre d'adjoint(e)s au maire,

- AUTORISE Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le lundi 23 mars 2026
Monsieur le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT PABU
29830 (Finistère)

Le Secrétaire de séance
Monsieur Henri DECROIX